

> 24. Si elle y a ressentis au tems desdits rapports quelque plaisir en elle, si c'est qu'elle a ressentis étoit chaud ou froid.

> 25. Si tels ou tels personnages ne l'ont encore approchée ailleurs qu'es sabbats ou assemblées et eu avec elle les mêmes rapports, où, quand, comment, combien de fois et en quelles postures.

> 26. Demanderez de quelle manière et a quelles heures de nuict, ou de jour on retourne et qu'elle est retournée desdites assemblées.

> 27. S'il n'est pas vray que passé quatre à cinq ans en ça plus ou moins, elle frequentaît la maison de Joseph Dumont marchand drappier et Bourgeois de Beaumont.

> 28. S'il n'est pas vray que dans ce tems la elle a donné deux pommes à deux des enfants dudit Joseph sçavoir chacun une et qu'après les avoir mangé l'un et l'autre en sont devenus malades.

> 29. Qu'elle a donné lesdites pommes auxdits enfants a dessin de les ensorceller comme ils ont été tous deux.

> 30. S'il n'est pas vray qu'elle sçavoit bien lors qu'elle leur donnoit lesdites pommes qu'ils deviendroient tellement malades, qu'ils en pourroient mourir et qu'effectivement l'un des deux en est mort.

> 31. Demanderez pourquoy après avoir donné lesdites deux pommes aux enfants elle n'a plus entré dans la maison dudit Joseph iusqu'a ce qu'elle y a été appelée pour desorceler et guérir l'enfant qui vivoit encor.

> 32. S'il n'est pas vray qu'ayant été requise par ledit Joseph d'aller en leur maison pour toucher l'enfant malade et ensorcelé elle a promis y aller a certain iour marqué et cela depuis deux mois ou environ.

> 33. Et que le iour marqué étant venus elle s'est transportée à Beaumont et est allée passer devant la porte de la maison dudit Joseph où étant veuë par la femme dudit Joseph, elle [celle-ci] la pria d'entrer, ce qu'elle fit.

> 34. Et étant entrée on luy demanda qu'elle voulusse toucher et frotter l'enfant malade et ensorcelé, ce qu'elle fist en disant, mon enfant vous guérerez.

> 35. Qu'elle luy fist pareillement manger une tartine et en mangea l'autre moitié et luy donna finalement une pomme, le tout a effet de desorceler ledit enfant.

> 36. Demanderez s'il n'est pas vray qu'après cela l'enfant a été guéris et desorcélé tellement que présentement il se porte encore bien.

> 37. S'il n'est pas vray qu'elle a aussy ensorcelé la nommée Françoise Preumont, résidente à la Cense de la Boutellerie, à Tirimont (1).

> 38. Qu'ensuite de cela laditte Françoise at été obligée de s'aller faire exorciser et guérir par le père Réginal, domicain résident a Braine-le-Comte.

> 39. S'il n'est pas vray qu'après son retour, lors qu'elle étoit guérie, elle la rencontra sur le marché de Beaumont et luy demanda ce qu'on faisoit audit Braine, si on donnoit beaucoup d'argent pour se faire guérir.

> 40. Que laditte Françoise luy ayant dit qu'on ne donnoit point d'argent et qu'elle étoit bien guérie, elle s'est approchée d'elle et luy at frotté les bras à dessin de luy rendre le sort dont elle venoit d'estre délivrée.

> 41. Demanderez si elle ne lui a pas rendus la même le sort, dont elle s'est trouvée accablée aussitost.

> 42. S'il n'est pas vray qu'ensuite de cela ayant été soubçonnée par laditte Françoise Preumont et son mary d'estre sorcière ils l'ont appelés chez eux a effet de quitter le sort qu'elle avoit donné.

> 43. S'il n'est pas vray que vers le iour du St-Sacrement dernier, elle s'est rendue à laditte cense de la Boutellerie à l'effect susdit.

> 44. Que y etante arrivée elle a donné la moitié d'une tartine à laditte Françoise et en mangé l'autre moitié, la frotté parmis les bras disant « comère vous guérerez » et luy a donné une pomme de tout quoy elle at été de nouveau pour un tems desorcellée.

> 45. S'il n'est pas vray que depuis ses actions la le bruit est devenu commun qu'elle étoit sorcière tant en ce lieu que villes et villages circomvoysins, qu'elle en a elle même parlé à plusieurs et diverses personnes.

> 46. Qu'elle a dit aussy à quelques personnes de ses amiës qu'elle l'avoit été mais qu'elle ne l'étoit plus.

> 47. S'il n'est pas vray qu'elle sçait le mestier de jurer, renier Dieu et blasphemer en perfection et qu'elle en use fort fréquemment.

> 48. Si elle n'a pas tousjour donné mauvais exemple a ses enfants et autres personnes qui hantoient chez elle et vecu en mauvaise intelligence avec son mary de même qu'avec son beau-fils.

(1) Thirimont, près de Beaumont.

» 49. S'il n'est pas vray que, passé deux ou trois ans ou environ, » elle a rencontré le chariot Tayard, fermier d'Alne lors résident à » Donstiennes (1), chargé de bois ou d'autres choses en beau chemin » attelé de quatre bons cheveaux.

» 50. Que, dans ce rencontre, elle a charmé ledit chariot telle- » ment qu'il n'a pu aller ny en arier ny en avant jusqu'à ce qu'en » repassant auprès dudit charriot elle l'a décharmé et l'a fait en » aller fort viste et si viste que Tayard ne sçavoit plus rejoindre » ses cheveaux.

» 51. S'il n'est pas vray que, passé quelque temps, elle a voulu » acheter une vache à Aldegonde Scory sur la foire de Ham sur » Heure ou ailleurs.

» 52. Que n'ayant pu convenir du prix, elle at ensorcelé laditte » vache et luy apposé les mains en une partie du corps, en laquelle il » y est survenus d'abord un gros abcés, duquel laditte vache est morte » peu de tems apres. Serat demandé quel sort elle avoit fait sur » laditte vache.

» 53. S'il n'est pas vray qu'elle sçait charmer et décharmer, » ensorceler et désorceler les gens et bestes et comme elle l'at » apprins.

» 54. S'il n'est pas vray qu'elle en a usé plusieurs fois comment » et sur qui ou quelles personnes ou bestes.

» 55. L'interrogerez si elle en a usé envers son mary et si elle » l'a fait mourir, comment et pour qu'elle raison [à la suite, ces mots » biffés :] comment elle l'a ensorcelé et quand.

» 56 Si elle at ensorcelé sa fille et la vouloir empêcher d'aller » au Père Reginal pour se faire exorciser et guérir, comment elle [l'] » a ensorcelé et en quel tems.

» 57. Demanderez s'il n'est pas vray qu'elle a charmé les che- » veaux qui conduisoient saditte fille vers le Père Reginal afin luy » empêcher ce voyage tellement que les cheveaux ont eu peine à » marcher pendant tout le tems qu'ils ont été sur le territoire de » Strée.

» 58. Demanderez aussi si lors qu'on s'engage au diable, il tire » un billet ou signature dengagement et qu'alors il les marque de sa » marque, en quoy elle consiste, en quels endroits il l'applique.

» 59. S'il n'est pas vray qu'après avoir eu renoncé à Dieu, » Baptême et Religion comme cidevant at aussi donné sa signature » au diable at été lors même marquée de sa marque.

(1) L'abbaye d'Alne, dont tout le monde connaît les ruines pittoresques, possédait de grandes propriétés à Donstiennes et aux environs; la ferme dont il est ici question est aujourd'hui occupée par M. Louis Piérard.

» 60. Luy demanderez pourquoi elle ne prenoit jamais du » Clercq de Strée de l'eau bénite lors qu'il la portoit, comme tous » autres mannans font.

» 61. S'il n'est pas vray qu'elle a dit a Valentin Frigaux passé » plusieurs années, qu'il disoit ces pater au revers et qu'il étoit » damné, quoy qu'il priast comme un catholique doit faire.

» 62. L'interrogerez sur les raisons pourquoi elle leur disoit » semblables choses. »

* * *

Tel est l'interrogatoire.

Quant à cette affaire, nous avons relevé aux archives de l'Etat, à Liège, (*registre des Echevinages, causes criminelles, Recharges, 1672-1728 — A. 223*) les renseignements suivants :

P. 190. — « Strée sur enquête, vous rechargeons ce 26 juin 1705 qu'enseignerez au S^r bailly dudit Lieu, de s'asseurer de la personne de Marie Sacré et la faire examiner. »

P. 195 v^o. — « Strée, le S^r officier bailly contre Marie Sacré prisonnière. Vous rechargeons ce 11 septembre 1706 que relaxerez présentement Marie Sacré sans fraix. »

La pauvre femme a donc été acquittée.

Donstiennes-Thuillies.

J. ERNOTTE.



Documents et Notices

« *Mélusine* ». — La revue parisienne bien connue sous ce titre, annonce que sa publication est suspendue pour une période indéterminée. Cette mauvaise nouvelle est trop sensible à toute personne qui s'intéresse de quelque manière au mouvement scientifique contemporain, pour que nous ne la donnions pas ici.

Fondée en 1877 par MM. Henri GAIDOZ et Eugène ROLLAND, *Mélusine* eut le mérite d'attirer l'attention du public — et des érudits français — sur l'étude de cet ensemble de documents rangés aujourd'hui sous la dénomination de *folklore*, c'est-à-dire la mythologie populaire, la littérature orale, les traditions et usages du peuple. Après une première éclipse de quelques années elle reparut, armée d'une méthode nouvelle et avec des intentions scientifiques mieux marquées. En 1888, M. Eugène ROLLAND se retira de la direction qu'il avait jusque là exercée avec M. GAIDOZ, pour se préparer à fonder une librairie, dans l'organisation de laquelle il fit remarquer une fois de plus ses qualités originales de méthode et son érudition variée. Seul à assumer désormais les charges de la direction de *Mélusine*, M. Henri GAIDOZ a exprimé, en tête du IV^e vol. de ce recueil, dans un hommage à la fois touchant et véridique, ce que l'érudition française devait déjà à cette époque à l'auteur des *Devinettes de la France*, du *Recueil de Chansons populaires*, de la *Faune populaire*, des *Rimes et jeux de l'Enfance*. La publication des premiers volumes de la *Flore populaire* de M. ROLLAND est venue depuis lors confirmer une fois de plus la légitimité de ces éloges si profondément sentis.

La « méthode de *Mélusine* » a depuis longtemps fait son chemin. A l'exposer dans son détail, on risquerait aujourd'hui de redire bien des banalités. C'est qu'en effet, elle est devenue la méthode scientifique du folklore, et sa méthode naturelle, seule digne et utile, qui consiste à exposer les faits irréfutables sous une forme impersonnelle, à les laisser parler, à opérer par la simple succession, par le simple rapprochement des documents, la suggestion de la vérité, sans souci des thèses et des théories, sans respect pour les préjugés scientifiques.

Le système des enquêtes ouvertes sur des points déterminés, sous un titre qui, dans sa concision, était souvent tout un programme (témoin « les rites de la construction »), et sur le sujet desquelles chacun à son tour apportait sa contribution, a produit maintes fois des résultats surprenants. Certaines enquêtes de *Mélusine* sont restées célèbres et ont ouvert dans le champ immense des investigations anthropologiques des voies nouvelles et inattendues.

Si l'on tient à part le bénéfice des études générales produites par ce système d'enquêtes, et les riches acquisitions documentaires dues à des recueils particuliers de documents, tels que l'énorme et étonnant travail de M. TUCHMANN sur la *Fascination*, on ferait difficilement le compte des inappréciables services rendus à la science d'avant-garde par les travaux précis et neufs des collaborateurs de *Mélusine*. Nous ne rappellerons que les études de M. LOQUIN sur les origines des chansons populaires; les curieux articles de M. LEFEBURE sur le souvenir imprécis chez le peuple de certains phénomènes psychologiques encore rattachés actuellement aux sciences occultes; la pénétrante étude de M^{lle} E. DE SCHOULTZ-ADAMIEWSKY sur les airs de danse; et, en dernier lieu, les édifiantes démonstrations de M. GAIDOZ sur la persistance de types iconographiques anciens dans l'imagerie populaire et dans la symbolique religieuse.

Il ne nous appartient point de dire ce que la science doit à la critique sagace et ingénieuse de M. Henri GAIDOZ. Pour cet éminent savant, chez qui la lucidité d'esprit ne le cède en rien à l'érudition profonde et à l'impeccable méthode, la disparition provisoire de *Mélusine* ne paraît du reste pas être le signal d'une retraite personnelle, comme le prouve la publication récente d'une curieuse étude sur la Vierge à la pomme ⁽¹⁾.

Quel que soit l'avenir réservé à *Mélusine*, la collection de ses dix volumes, qui se clôt aujourd'hui, restera pour les travailleurs une mine inépuisable de faits et de doctrine. On ne sentira bien la valeur de certains de ses travaux que lorsque la science anthropologique aura fait encore quelques progrès notables. C'est le prestige des œuvres fortes que de grandir avec le temps.

O. C.

Sur le sens du mot « tawe ». — Ce mot est un des plus mystérieux des parlers wallons. Sa signification est considérée comme perdue par le seul auteur, à notre connaissance, qui en ait parlé, M. Théodore GOBERT, l'érudite archiviste provincial de Liège, dans ses *Rues de Liège*, t. III, p. 576-78.

Au vaste lieu dit : « Sur les Tawes » (*So les Tawes, Haut des Tawes, Pîd des Tawes*), un ruisseau, un hameau, des voies de communications, et actuellement une rue de la ville, ont conservé ce nom de *Tawe*, qui se retrouve avec la même orthographe sur le territoire de la commune de Battée. M. GOBERT constate que la toponymie romane n'offre guère de formes ayant de la similitude avec le vocable liégeois ou pouvant être interprétées en sa faveur. Il passe en revue les étymologies proposées et se convainc que ce vocable est d'origine germanique. Les vocabulaires teuto-niques présentent, dit-il, deux solutions acceptables : le mot *tawe* signifierait soit une fosse d'argile, de terre plastique ou de limon, soit un terrain sillonné de ruisselets, de rigoles, d'eau suintante.

(1) « La Réquisition d'amour et le Symbolisme de la pomme », par Henri GAIDOZ. Dans *Annuaire de l'Ecole pratique des Hautes-Etudes (pour 1902), Section des Sciences historiques et philologiques*. Paris, Imprimerie nationale, 1901. Pages 5 à 33.

Il n'en reste pas moins que le sens du mot *tawce* est inconnu de nos lexicographes. Le mot ne se trouve dans aucun dictionnaire. Il aurait dû cependant frapper les chercheurs, puisqu'il se retrouve non seulement dans les noms de lieux précités, mais encore dans plusieurs noms de familles liégeoises : LETAWE (pron. *Létawce*), LITAWÉ, TAWÉ...

Il est actuellement très facile de se renseigner sur le sens du mot, qui a reparu dans le langage courant depuis quelque dix ans.

Li tawce n'est autre que le revêtement supérieur pierreux de la marne, que l'on a rencontré en creusant les puits à phosphate, notamment dans les villages de Vottem, Rocour, Liers, Milmort. Il paraît qu'on n'a pas rencontré partout dans nos environs ce revêtement pierreux, qu'en langage courant les ingénieurs liégeois appellent, en raison de sa composition, « le silix comprimé », ou, en raison de sa position et de sa forme générale « le cheval de marne ». La couleur *dèl tawce* est blanchâtre à la surface, et, au milieu, grise comme la pierre dite *casteen*.

Li tawce sût l'mâye, le revêtement suit les ondulations de la couche de marne. Ce revêtement qu'on trouve ordinairement à deux cents mètres de profondeur environ, atteint parfois une épaisseur de cinquante centimètres. *Li tawce* est très dure ; on doit le plus souvent l'attaquer avec *li ma*, gros marteau, et *l'awèye*, sorte de coin de fer ; et *l'awèye* se casse fréquemment contre *li tawce*, au cours de cette opération énergique. Les ouvriers ajoutaient : *i fât quéque fêye qu'ate djoûs po trawer l'tawce*, il faut parfois quatre jours de travail pour arriver à trouer le revêtement.

C'est, il y a cinq ou six ans, dans une conversation d'ouvriers phosphatiers — entendue par hasard, mais suivie avec curiosité ! — que je rencontrai pour la première fois le mot *tawce* désignant une sorte de pierre. Ces ouvriers me confirmèrent que le mot était, autrefois, rarement employé : eux-mêmes, naguère houilleurs, l'ignoraient avant d'avoir quitté la mine pour se consacrer aux travaux beaucoup mieux rétribués, que nécessitent les recherches et l'extraction des phosphates. Au cours d'une petite enquête récente, M. Ch. Semertier et moi avons pu nous convaincre que le mot est actuellement devenu à nouveau usuel, au moins chez ces catégories d'ouvriers.

Sans aucun doute, le vocable était désuet depuis le temps où la marne ou dolomie a cessé d'être exploitée dans nos environs. Ceci nous reporte assurément bien loin. L'événement devait cependant prouver que ce mot n'était qu'endormi dans la tradition populaire. Telle est la vitalité mystérieuse des vieux vocables que, sous l'influence de circonstances favorables, ils réapparaissent brusquement et rentrent dans la circulation. C'est une renaissance, ou plutôt une revivescence : la biologie des infiniments petits nous révèle bien des phénomènes semblables...
O. C.

Un moulin endiablé. — D'un numéro d'octobre 1863, de l'*Organe de Huy*, l'article suivant :

« Le fait suivant prouve combien les idées superstitieuses sont encore vivaces dans nos campagnes. Il y a quelque temps, le sieur Jean Brevers,

charretier, domicilié à Stoumont, revenait vers minuit avec son attelage par Lorcé. Arrivé près du moulin Collinet, sur les bords de l'Emblève, il fut pris d'un sentiment de terreur.

» Le voisinage de ce moulin est réputé comme recelant une bourse d'or, et plus d'un crédule campagnard a fait des fouilles dans les conditions voulues, c'est-à-dire pendant la nuit et après certaines pratiques mystérieuses.

» Brevers dirigea un regard craintif vers le moulin, et fut tout surpris d'entendre les engrenages de l'intérieur faire un vacarme épouvantable, pendant que la roue hydraulique, qui commande tout le mouvement, restait calme et immobile. Son imagination fut frappée et il se disposait à hâter le pas, lorsque tout à coup une boule de feu vint lui passer entre les jambes. Alors, tout éperdu, il se lança dans l'Emblève, faillit se noyer et n'échappa au danger qu'au prix d'une maladie, car il eut une espèce d'éruption de sang.

» Malheureusement, Brevers eut le tort d'aller raconter (tout étant de bonne foi) le récit de cette aventure par le village. Il en résulta que le moulin Collinet fut déserté par la clientèle.

» Depuis lors, nos naïfs campagnards craignent de manger du pain dont la farine peut avoir été moulue par les sorcières. C'est pourquoi la famille Collinet a conçu un vif ressentiment contre Jean Brevers.

» Or, ce dernier étant venu à passer près du moulin Collinet le six septembre dernier, a failli être tué d'un coup de feu. Heureusement, la balle n'a atteint que quelques feuilles d'un taillis près de Brevers. »

Albin BODY.

Un ancien proverbe montois. — Une notice de M. G. DECAMPS, intitulée : *La chapelle de Notre-Dame dite au Soleil, près de la porte d'Havré, à Mons*, donne les détails suivants qui intéressent le folklore montois. Le travail de M. DECAMPS, œuvre de patiente reconstitution de l'histoire d'un oratoire démoli en 1552, a paru en 1901 dans le t. XXX des « Annales du Cercle archéologique de Mons. »

« Au moyen âge, quand le prévôt ou le magistrat de Mons faisait conduire un condamné à mort au gibet, situé hors de la porte d'Havré⁽¹⁾, il était d'habitude que le cortège de la justice s'arrêtât vis-à-vis du porche de la chapelle Notre-Dame, où l'on disait une prière pour celui qui allait être exécuté.

» Serait-ce un vague souvenir de cette cérémonie qui se perpétue dans une légende et par le nom de *Chapelle à Rasoirs* donné jadis à l'oratoire qui fait l'objet de cette notice ? Le vulgaire rapportait que, sous la chapelle Notre-Dame, existait une sorte d'oubliette garnie sur ses parois de lames de rasoirs, de faux et d'autres objets tranchants. Quand on voulait punir

(1) Ce gibet fut reconstruit à neuf en 1520, « au lieu du vieux qui de loingtamp estoit à ruyne ». La dépense supportée par le Domaine de Mons s'éleva à 578 livres 17 sous plus un supplément de 96 l. 2 s. 4 d. soldé au compte suivant. Chambre des comptes n° 9761. Arch. gén. du royaume, à Bruxelles.

un individu débordé et incorrigible, on l'y menait et à certain endroit de cet édifice, on le faisait agenouiller pour dire sa prière; une trappe s'ouvrait et il était précipité dans le puits meurtrier. Au XVIII^e siècle, quand on voulait parler d'un jeune homme qui flirait mal, on disait proverbialement : « Il ira dire une prière à Notre-Dame à Rasoirs. » Ce proverbe avait encore cours tout au commencement du XIX^e siècle.

» Dans les archives, nous n'avons retrouvé aucune trace de pareilles exécutions sommaires. Semblables légendes se sont formées un peu partout à l'époque relativement moderne où dans les édifices anciens l'on ne voyait qu'oubliettes et instruments de torture. Il y a là peut-être aussi une remémorance de la Vierge de fer de Nuremberg et d'autres horribles engins en usage dans le pays d'Outre-Rhin, surtout à l'époque de la Renaissance; ces instruments d'atroces tortures étaient généralement inconnus dans nos provinces. »

E. M.

Flamands et Wallons, dans les couvents. — De TARLIER et WAUTERS, *Histoire et Géographie des communes belges : canton de Jodoigne*, p. 175; *canton de Genappe*, p. 85, les notes suivantes :

L'intérieur de la communauté de Valduc, à Hamme, paraît avoir été de tout temps assez paisible. Elle était, en général, composée de Flamandes. Mais l'abbesse Henrion (1652-1676) provoqua de grandes discussions en prétendant n'admettre que des Wallonnes.

Au dix-septième siècle, la communauté de l'abbaye de Villers (à Thilly) fut agitée par des discussions entre les moines flamands et les moines wallons, discussions qui prirent fin sous l'abbé Pinchant (élu le 20 juin 1697). Plus tard, il se forma de nouveau dans la communauté deux partis, dont l'un voulait en exclure tous les Brabançons. C'est pourquoi le prince Charles décida, le 3 janvier 1765, qu'il y aurait toujours un tiers des moines originaires des contrées où on parle le flamand.

Saint Remacle, géant populaire, à Bodeux. — Dans un journal de très petit format qui paraissait hebdomadairement à Spa en 1848, l'*Echo de Spa*, on trouve à la date du 13 août une lettre écrite de Basse-Bodeux :

« J'ai vu dans les journaux que M. J. Bartels, membre du Conseil communal à Bruxelles, a proposé de réunir, en une seule cavalcade, tous les géants de la Belgique pour les fêtes de septembre. Les habitants de mon village offrent de prêter pour cette fête nationale une curiosité dans ce genre qui pourra être mise à côté des plus beaux géants appelés à figurer dans cette cérémonie.

» Une ancienne histoire dit que saint Remacle, habitant anciennement Basse-Bodeux, était un homme d'une taille tellement grande, qu'on le nommait le géant de Bodeux. Lors de l'entrée des Luxembourgeois dans notre village, il défendit, avec ses domestiques, l'entrée de l'église et empêcha qu'elle ne fut pillée. Pour consacrer le souvenir de ce trait de courage, on promène chaque année le géant dans la procession de la Fête-Dieu : il est armé d'un casque et d'une cuirasse, et porte une épée dans la main

droite et un crucifix dans la main gauche; sa hauteur est de quinze pieds. Notre village est trop pauvre pour supporter les frais de transport de son géant à Bruxelles.

» Dans le cas où la ville de Bruxelles voudrait le faire transporter à ses frais, la route de Stavelot, traversant notre village, rendrait le transport facile. »

Quelqu'un de nos lecteurs a-t-il d'autres renseignements sur ce géant des fêtes populaires à Bodeux, ou sur cette légende de saint Remacle ?

Albin BODY.

Le droit de « coultédje ». — Parmi les coutumes de Spa rapportées ici même par M. Albin BODY, figure une coutume de mariage (ci-dessus t. VII p. 114), appelée *li coultédje*, dont le souvenir paraît absolument perdu, et dont le nom, au témoignage de notre collaborateur, a pu être attribué à l'importation étrangère : M. BODY n'a pas rencontré ce mot ailleurs au pays de Liège.

Il s'agit d'un droit, d'une sorte d'impôt prélevé par la Jeunesse sur le futur époux, et qui était dépensé en boissons dans les tavernes. Il est encore question de ce droit, ci-dessus p. 162.

Notre excellent confrère, *La Revue d'Ardenne et d'Argonne*, dans son n^o d'octobre, p. 213, publie un manuscrit conservé aux Archives départementales des Ardennes, relatives au folklore de Monthois et environs (arrondissement de Vouziers) au commencement du XIX^e siècle, et où figurent les détails suivants :

« Dans quelques villages, à Montlaurent, par exemple, les [nouveaux] époux doivent servir à table [le repas de noces], ils tiennent lieu de domestiques. Au dessert, ils vont embrasser tous les parents, et prennent seulement séance. Quand les garçons qui ont fait le compliment [la jeunesse du village] présument qu'on en est à l'endroit que nous venons de dire du repas, ils viennent chercher le *pâté de culage* et tirent des coups de fusil. La politesse veut qu'on les fasse entrer et qu'on leur offre à boire. Après cela, on leur remet leur pâté et quelques bouteilles de vin. Ce pâté n'est quelquefois qu'un « pâté d'attrappe ». On y met des os, des étoupes, etc. »

On a lu, ci-dessus p. 221, la relation des coutumes de mariage au pays de Chimay, où il s'agit aussi, du moins de nom, d'un *pâté* que cette fois la future épouse doit payer à la Jeunesse du village où elle a choisi son futur époux.

Il y eut certainement à l'origine entre ces coutumes actuellement diverses, un rapport qui se laisse aisément deviner.

O. C.



Chronique Wallonne

NOS SOCIÉTÉS :

L'Association des Auteurs dramatiques et Chansonniers wallons, qui a son siège à Liège, va fêter brillamment, le mois prochain, le vingtième anniversaire de sa fondation.

Elle fut fondée, en mars 1882, chez Toussaint BRAHY, lui-même auteur dramatique et chansonnier wallon. Elle n'entendait d'abord réunir que les auteurs dramatiques ; ce n'est que plus tard qu'elle s'adjoignit les chansonniers, et elle modifia alors son titre en la formule un peu longue qu'elle a gardée jusqu'à présent.



M. Alphonse TILKIN, président.

Le but de l'Association était la protection du droit d'auteur. Est-ce bien « protection » qu'il faut dire ? A cette époque, le mouvement dramatique wallon était loin d'avoir acquis l'extension qu'il devait prendre presque subitement sept ou huit ans plus tard, et il ne pouvait guère alors être question, pour les Wallons, de s'opposer à la mise en exploitation abusive de leurs œuvres. La réalité est que pour nos écrivains d'alors, le droit d'auteur n'existait guère. Les Sociétés dramatiques n'étaient pas nombreuses. Le mouvement n'avait pas franchi les limites de la capitale de la Wallonie. Mais les représentations wallonnes y faisaient florès. Les Sociétés encaissaient de jolies sommes, à leur profit ou au profit des œuvres de bienfaisance qu'elles patronaient. Les organisateurs avaient grand soin de se défrayer. Les auteurs, qui publiaient leurs pièces de leurs deniers, se demandaient s'il ne serait pas juste qu'ils rentrassent,

eux aussi, dans leurs fonds, par la perception d'un droit modique sur les représentations de leurs œuvres. Ce n'était que justice.

Bref, l'Association des Auteurs dramatiques wallons se fonda. Le premier président fut M. André DELCHEF, l'auteur du *Galant de l'escrime*, qui fut aussi le premier auteur dramatique en date de la nouvelle génération. Les autres fondateurs étaient : MM. DD. SALME, Alphonse TILKIN, Toussaint BRAHY, Jos. PIRARD, J. STASSART, Touss. BURY, V. CARPENTIER, Henri BARON, DEPREZ, BAUWENS, V^o Jos. DEMOULIN, DELARGE fils.

Le deuxième président de la jeune Association fut M. DD. SALME, le premier romancier wallon, élu le 25 août 1889, en remplacement de M. DELCHEF. Le 22 septembre 1890, il fut remplacé à son tour par M. Alphonse TILKIN, précédemment secrétaire et qui est encore aujourd'hui à la tête de la Société.

Tous les fervents de la littérature wallonne connaissent M. TILKIN et ce n'est pas le moment de faire ici sa biographie. Fondateur et directeur du premier journal wallon liégeois, *Li Spirou*, qui est encore à l'heure actuelle la meilleure de nos gazettes, auteur dramatique excellent, fécond et varié, il est aujourd'hui, par le suffrage de ses pairs, à la tête du mouvement littéraire et dramatique wallon, en sa qualité de président de la *Fédération Wallonne de la province de Liège*.



M. Joseph CLOESAT, secrétaire.

L'Association, qu'il a vu naître ne devait prospérer que lentement. Le nombre des membres resta longtemps stationnaire, comme le mouvement dramatique lui-même. Pendant plusieurs années, ils furent une dizaine de fidèles, tous Liégeois. Aujourd'hui, l'Association compte environ quatre-vingts membres, de toutes les régions de la Wallonie active, depuis Tournai jusqu'à Verviers, et depuis Bruxelles jusqu'à Stavelot — et son répertoire dramatique est actuellement de 952, nous disons *neuf cent cinquante-deux* pièces, comédies, vaudevilles, drames, opéras-comiques, etc.

L'Association est puissamment et sagement organisée. Créée, en prin-

épe, à l'imitation de la Société française analogue, elle n'a pas les excès bureaucratiques, et la tyrannie, qu'on a, à tort ou à raison, reprochés à celle-ci. Les membres ne sont point liés à vie. Ils ne lui abandonnent rien de leur droit de propriété. Ils sont libres de lui rester fidèles ou de s'en retirer, sans autre obligation que celles qu'impose un règlement toujours révisable et du reste, sans sanction légale, puisque l'Association n'est pas reconnue. Surtout, elle ne perçoit pas l'argent en leur lieu et place. Elle n'a au reste, aucun besoin d'argent. Ses fonctionnaires ne sont pas salariés. Ses membres lui versent 6 francs par an, et elle a 2.000 francs en caisse. Une fortune! — indispensable, au reste, pour couvrir ses risques.

On peut se demander comment cette Association, qui n'a d'autres existence et importance que celles que ses membres veulent bien lui prêter, parvient à rendre aux auteurs wallons les services qui coûtent si cher à d'autres, dans des sociétés richement organisées et d'une puissance incomparable.

Voici comment les choses se passent.

L'Association est renseignée au jour le jour sur les représentations dramatiques qui se donnent dans tout le pays. Elle tient ces renseignements de correspondants particuliers, qui sont actuellement au nombre de quatre-vingt-cinq, et dont chacun a sa région de surveillance, bien déterminée. Chaque semaine, les auteurs affiliés reçoivent un bulletin qui les renseigne



M. Jean Roger, secrétaire de la Commission du concours.

exactement sur les représentations de leurs pièces. Un cercle dramatique est-il en faute, a-t-il commis quelque fraude ou quelque irrégularité préjudiciable à l'intéressé, celui-ci saisit de ce cas le Comité compétent de l'Association, qui lui indique les voies à suivre et formalités à accomplir pour sauvegarder ses droits et obtenir une juste réparation du dommage éventuel. Un procès est-il nécessaire, l'Association fournit son conseil attitré. Tous les frais de procédure, les débours, honoraires et indemnités sont mis à charge de la caisse commune. Ils seront éventuellement remboursés par l'intéressé, mais seulement jusqu'à concurrence des dommages et intérêts

qu'il aura, dans ce but, réclamés en justice. Si ces dommages et intérêts dépassent la somme due à la Société, celle-ci ne prélève que ses propres débours et ne perçoit rien pour son risque. Dans le cas contraire, le droit d'auteur et les frais personnels de l'intéressé lui sont quand même remboursés, et la caisse sociale supporte le déficit.

Nous ajouterons que les statuts de l'Association laissent chaque membre parfaitement libre de fixer son droit d'auteur au taux qui lui convient. Ils prévoient simplement un minimum, interdisent les prix de faveur, mais autorisent la remise intégrale du droit fixé. Quant au reste, l'auteur qui ferait preuve d'exigences abusives en resterait seul responsable. Remarquons que ce dernier cas ne s'est jamais présenté.

Telle est l'organisation de l'Association wallonne. Pour sa simplicité et son bon sens, elle peut être donnée en exemple à tous ceux qui croient pouvoir compter, autant qu'on l'a fait chez nos auteurs, sur la bonne foi et la loyauté de chacun, sur la confiance réciproque et l'entente fraternelle dans l'intérêt commun.

Depuis l'année 1891, l'Association wallonne publie un *Annuaire*. Cette petite brochure consiste en un recueil de chansons et poésies, dues aux auteurs affiliés. La collection de ces *Annuaire*s, qui compte à présent onze jolis volumets, présente un très vif intérêt littéraire, que nous avons déjà signalé ici même (1). Elle en a un autre en ce sens que ces *Annuaire*s donnent la liste des membres de l'Association. En compulsant cette petite collection on peut se rendre compte que depuis sa fondation, l'Association n'a cessé de compter dans son sein les meilleurs, les plus valeureux et les plus féconds des écrivains de tous les terroirs wallons.

En 1892, l'Association fêta son dixième anniversaire de la même manière qu'elle va fêter, cette année son vingtième. Les fêtes de son premier jubilé consistèrent en un grand concours dramatique où vingt-deux sociétés se mesurèrent. Les luttes furent chaudes. Des prix furent décernés dans toutes les catégories, mais il y eut nécessairement des vaincus. Bien des cruelles désillusions se firent jour, et maint cercle, réputé valeureux et solide, dut à sa défaite de se désagréger *illico* et de disparaître ... de la scène. Cependant l'organisation minutieuse et loyale du concours avait été si parfaite, que l'Association n'eut à subir aucune critique, même de la part de ceux à qui il est d'usage d'accorder vingt-quatre heures pour maudire leurs juges.

Les nouvelles assises dramatiques qu'organise, pour août et septembre prochain, l'Association jubilaire s'annoncent comme un succès plus grand encore, si possible, que celui de ce premier concours. Annoncé depuis quatre semaines seulement, il réunit à l'heure actuelle plus de vingt sociétés concurrentes. Le succès de la joute, dans ses diverses catégories, est dès à présent assuré, et toutes les régions du pays wallon seront représentées en ces luttes fraternelles, organisées sous le patronage des

(1) Voir ci-dessus, p. 53, un compte-rendu du 11^e *Annuaire* de l'Association.

autorités, avec le concours financier des pouvoirs publics, et sous les auspices de la *Fédération wallonne*.

Le mouvement dramatique et littéraire wallon va donc, en cette occasion, donner une démonstration nouvelle et puissante de sa force et de son étendue. L'*Association des Auteurs dramatiques et Chansonniers wallons* sera heureuse, nous n'en doutons pas, de la démonstration à laquelle elle va présider. Elle pourra être fière du témoignage d'estime qu'en cette circonstance les principales sociétés dramatiques rendront à sa vitalité et à sa puissante utilité, pour le plus grand bien de la cause wallonne.

O. C.

BIBLIOGRAPHIE :

Têtes de Houille, par Maurice DES OMBIAUX. — Un vol. format Charpentier de 212 p. — Dechenne et C^{ie}, éd., Bruxelles, 1902. — Prix 3 fr. 50.

M. Maurice DES OMBIAUX, chantre attitré des Wallons de Thudinie, un de nos plus verveux écrivains, vient de publier un nouveau recueil de contes dont le titre prometteur est déjà un wallonisme : *Têtes de Houille*. Ce livre, qui s'ajoute à un bagage copieux, s'inscrit parmi les meilleurs de l'auteur. Sans doute les récits qui le composent sont parfois de valeur inégale, mais tous nous retiennent par l'intensité de vie, par la bonne santé rurale qui les animent. Il en est plusieurs de vraiment excellents, qui se recommandent par une observation malicieusement indulgente, et donnent dans leur pittoresque familier la saveur salubre du plein air.

Ces contes sont des évocations de silhouettes villageoises, les unes faraudes et plaisantes, les autres tragiquement crispées, choisies parmi les types qui participent à la vie de tous, si bien qu'ils fournissent à celui qui les décrit l'occasion de mettre en scène tout le coin de pays dans lequel ils s'agitent et qui les complète. Avec une verve minutieuse et d'heureuses trouvailles de geste et de couleur, M. DES OMBIAUX les situe dans l'atmosphère qui leur est propre. Il sait donner l'impression du milieu sans se dépenser en descriptions ; cependant sa prose alerte, souple, çà et là trop serrée, commente avec une abondance qui nuit parfois au relief les exploits de ses héros rustiques.

Ses contes dramatiques — *le Braconnier, la Veuve, le Passeur d'eau* — sont impressionnants dans leur romantisme ; *le Pâtre* est une page d'un sentiment délicat, et d'autres valent par leur ample et sincère parfum de nature. Mais les morceaux de belle humeur et d'ironie bonhomme — *le Tailleur, le Veilleur des Morts, le Divorce, le Fossoyeur* — sont peut-être les mieux venus et révèlent sous leur allure rabelaisienne la plus pénétrante intuition. Des contes comme *le Veilleur des Morts* sont dans leur genre des choses accomplies.

Il importait de signaler ce remarquable volume en attendant le loisir de consacrer à l'œuvre entière de M. DES OMBIAUX l'étude d'ensemble qu'elle mérite.

CH. DELCHEVALERIE.

Lyre Mâmediéne, par Olivier LEBJOURRE. *Première partie*. 1 vol. in-4° de 64 p. — Chez l'auteur, à Malmédy, 1902. Prix : 3 mks — fr. 3,75.

Nos frères de la Wallonie prussienne poursuivent avec un entrain touchant, avec une allègre ténacité, l'exaltation de leur Petite Patrie.

Dans la conviction profondément sentie que la langue est le palladium de la tradition, le « Club Wallon » a porté ses efforts à rechercher les caractères linguistiques du parler régional, à en fixer l'orthographe, à en réunir les monuments épars, à susciter un renouveau de littérature locale.

L'édition de l'excellent ouvrage théorique et pratique de M. l'abbé PIETKIN (1) et le très remarquable poème épique de M. Henri BRAGARD (2), le lancement de maint tract reproduisant l'une ou l'autre œuvre littéraire locale, ancienne ou nouvelle, ont prouvé que le « Club wallon » n'entendait pas en rester aux programmes et aux projets, et qu'au contraire il voulait lui-même donner l'exemple et marcher de l'avant.

Sans délaisser ce côté linguistique et littéraire de sa propagande, le Club s'attache à fixer, sous une forme très nette et très complète, les traditions locales du folklore. Les travaux de M. BRAGARD sur les us et coutumes malmédiens, parus ici même et qui seront continués, répondaient à un côté important de cette intention.

Le joli volume qu'on nous offre aujourd'hui rentre à la fois dans les deux ordres d'idées. C'est un recueil de choses populaires, destiné à confirmer la tradition. C'est une œuvre de propagande en faveur du respect et du maintien de la tradition.

Le recueil, dit l'Avant-propos, comprend, avec quelques compositions nouvelles, tout ce que l'on a pu découvrir d'airs et de chants populaires dans la Wallonie prussienne. Les airs ont été revus avec attention et précaution. Quant aux paroles, « le but n'étant pas de consigner le folklore, ce que nous comptons faire dans une autre publication, mais de contribuer pratiquement à la conservation de nos chants populaires dans la vie nationale et familière de notre population, nous avons cru bien faire de ne pas nous astreindre trop servilement aux textes que nous avons reçus et qui, sans doute, ont déjà subi bien des modifications plus ou moins heureuses, mais presque toujours sans suite comme sans principe. »

On a particulièrement rectifié la langue des productions visiblement empruntées aux dialectes voisins. Les auteurs ont donc cherché, toutefois avec sobriété, à améliorer tout ce qui était susceptible de l'être. « Aussi, nous pensons, ajoutent-ils, avoir donné à notre répertoire une forme qui permet de le mettre entre toutes les mains et qui, tout en conservant la saveur du bon vieux temps, satisfait aux exigences de l'esprit contemporain. » Les éléments nous manquent pour apprécier la valeur des retouches

(1) *Système d'orthographe pour le wallon Malmédien, avec l'exposé de sa phonétique*, par Nicolas PIETKIN. — Un vol. in-8°. Impr. F.-J. Lemoine, Malmédy, 1899.

(2) *Jérôme Savonarole*, poème en 12 chants avec prologue et épilogue, par Henri BRAGARD. Augmenté d'une préface et de notes historiques. — Un vol. in-8°. Impr. Lemoine, Malmédy, 1900.

dont il s'agit. Mais nous pouvons nous en rapporter à ce que disent franchement les éditeurs, car on ne sent pas la moindre trace de purisme ou d'austérité — et si les jolies chansons qui composent ce recueil ne sont pas toutes populaires telles qu'elles sont ici, il n'y a vraiment pas de raison pour qu'elles ne le soient pas !

A M. Olivier LEBIERRE revenait tout naturellement le soin de la partie musicale. Compositeur éminent, dont la haute compétence est bien connue, dont les œuvres nombreuses et variées lui ont valu une notoriété considérable tant en Belgique et en France qu'en Allemagne, M. LEBIERRE a le sens tout particulier et le respect de la musique populaire. Déjà, par ses éditions de chants malmédiens, par ses compositions dans la note populaire, il avait montré en quelle estime il tient ces mélodies, qui animent la poésie du foyer et lui ajoutent un charme nouveau.

La collection comprend des morceaux de tout genre, qui ne sont pas tous anciens, mais qui sont tous populaires. Malmédy est, en effet, une ville très adonnée à la musique. Non-seulement on y chante lors des fêtes des refrains traditionnels, mais on y exécute en famille, comme dans des régions allemandes voisines, de petits chœurs simples de mélodie et d'harmonie, pleins de charme agreste et naïf. Les sociétés musicales n'y manquent pas, du reste, et les œuvres locales de mérite ne tardent point à y devenir populaires, témoin la délicieuse sérénade *Lu nute du maye*, que Florent LEBIERRE rima en 1868, et pour laquelle son frère Olivier composa l'air pénétrant que nul Malmédien n'ignore, et que nul Wallon, je gage, n'entendrait sans émotion.

Le « Club wallon » a recueilli une belle collection de chansons et complaintes de Noël, des chants du Carnaval et d'autres fêtes ; des couplets de quête du jour des Rois, etc. La série complète des sonneries, anciennes et actuelles, des églises et chapelles de la ville, constitue peut-être le chapitre le plus curieux de ce recueil. Il montre en tout cas que les auteurs ont pénétré les manifestations les plus intimes de l'amour du lieu natal. Leur publication prouve, au reste, que rien de ce qui les a séduits ne méritait d'être négligé.

La publication du « Club wallon » est à la fois un acte de patriotisme et un acte de propagande patriotique. Espérons qu'il sera compris, et que les initiatives fécondes de ce groupe de lettrés et d'artistes seront de plus en plus soutenues par le public wallon.

O. C.

FAITS DIVERS :

(JUN)

PARIS. — Dans sa séance du 6 juin, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut de France a décerné le prix Delalande-Guérineau pour l'avancement des études orientales à M. Victor Chauvin, professeur de littérature orientale à l'Université de Liège, pour le premier volume de sa *Bibliographie arabe*.

En félicitant cordialement son érudit collaborateur, *Wallonia* exprime sa satisfaction qu'une distinction honorifique aussi importante soit venue

encourager l'éminent professeur dans son œuvre monumentale, qui honore hautement l'érudition nationale en Wallonie.

— Le journal *Le Petit Bleu* (de Paris) a chargé M. Albert MOCKEL de réunir les informations qui concernent l'art et les lettres en Belgique. La haute personnalité du critique fait pressentir l'intérêt que présenteront ses chroniques — et sa qualité de Liégeois nous fait prévoir que la Wallonie, cette fois, ne sera pas oubliée, comme elle l'est trop souvent par d'autres.

— L'éminent artiste Auguste Levêque (né à Nivelles) vient d'obtenir, à l'exposition des Artistes Français, une mention honorable pour son bas-relief *Le Triomphe de la Vigne*.

— Le Théâtre Sarah-Bernhardt va représenter une pièce en cinq actes de M. Paul Hervieu sur la fameuse héroïne révolutionnaire Théroigne de Méricourt, surnommée « la belle Liégeoise » et qui, effectivement, était wallonne.

BRUXELLES. — Le Gouvernement vient de décider en principe la création à Rome d'un Institut Historique Belge, analogue aux établissements fondés dans le même but dans la ville des papes par la France, l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, etc. Au prochain budget de l'intérieur et de l'instruction publique figurera un crédit spécialement affecté à cette destination. Le but de l'Institut est de faciliter aux étudiants et aux savants de notre pays l'exploration des archives vaticanes et des nombreux dépôts historiques qui en forment le complément. Il y a là des mines de richesses scientifiques trop peu connues dans notre pays.

C'est dom Ursmer (M. Berlière), de l'ordre de St-Benoît, né à Gosselies, prêtre du diocèse de Tournay, qui sera le directeur de l'Institut Historique Belge à Rome, écrit le *Bien Public*, qui ajoute : « Nul ne saurait mieux que ce savant religieux de Maredsous rendre à nos compatriotes les services et donner les conseils qu'ils pourraient avoir à réclamer de son inépuisable obligeance et de sa non moins inépuisable érudition. »

— Le dimanche 22, a été inauguré, au cimetière de Saint-Josse-ten-Noode, le monument élevé à la mémoire de Xavier BODART, par les amis de ce chansonnier namurois, mort à Bruxelles il y a quelques mois.

Une atmosphère d'intimité très douce, presque familiale, dit justement *Le Petit Bleu*, rendait plus touchante cette cérémonie si simple.

Autour de la stèle polie, où s'encastre un très ressemblant médaillon en bronze du poète, les amis du défunt et les délégations de « Nameur po tot », des « Philanthropes namurois » et de la « Ligue wallonne » ont écouté avec recueillement M. ROBERT, président de « Nameur po tot », évoquer les traits familiers du concitoyen si sympathique, du chansonnier qui, en ses *pasquées*, ses *fauves*, ses *chansons*, a noté, avec un esprit gaulois, gouaillieur et rabelaisien, le wallon de l'Entre-Sambre-et-Meuse. M. ROBERT, et après lui un délégué liégeois, ont rappelé la popularité de Bodart, son grand cœur, et l'originalité de son œuvre qui lui fait une place tout-à-fait à part dans la littérature wallonne.

— La Classe des Beaux-Arts de l'Académie royale avait demandé, pour ses concours de gravure en taille douce, le portrait d'un Belge contemporain. Elle vient de décerner le prix à M. Louis GREUSE, professeur à l'Académie de Mons, qui lui avait soumis un portrait du général Brialmont.

— C'est le wallon M. Paul Gilson qui remplacera M. Wambach, nommé inspecteur des écoles de musique, comme professeur d'harmonie au Conservatoire d'Anvers.

— La question dont nous avons parlé dans notre dernière chronique (ci-dessus p. 51), du monument que Constantin Meunier considère comme le couronnement de sa carrière, vient de faire un pas décisif. On avait craint un moment que la politique ne s'en mêlât!... Le monument de « la Glorification du travail », sera placé au centre du premier rond-point de l'avenue de Tervueren, d'où il dominera les deux versants de la montagne. Il coûtera 250.000 francs et sera construit en granit. Son exécution, a dit au Sénat M. le Ministre des Beaux-Arts, demandera plusieurs années.

LIÈGE. — La revue de fin d'année, au Pavillon de Flore sera cette fois encore l'œuvre d'auteurs du terroir. M. Nello BRETEUIL reste chargé de cette agréable besogne et c'est à M. Louis WESPHAL, le chansonnier que M. Olympe Gilbert présenta naguère à nos lecteurs, que M. Nello BRETEUIL s'est adressé pour la partie wallonne. Nous souhaitons à M. WESPHAL le succès que son camarade Charles BARTHOLOMEZ remporta l'an dernier en pareille collaboration.

— Parmi les œuvres achetées par le Gouvernement au salon liégeois des Beaux-Arts, figurent « Jeunesse » de M. Emile BERCHMANS, et « Terre wallonne » de notre collaborateur Auguste DONNAY.

— Décentralisation. Sous ce titre « la Capitale et la Province », *La Meuse*, dans son numéro du soir, 19, a donné un éditorial qui prouve que la province commence décidément à avoir... du poil aux dents.

Un publiciste bruxellois avait préconisé la création d'un quotidien flamand, reflétant les idées de son parti. Il avait développé sa proposition en l'entourant des considérants suivants, peut-être excessifs déjà au seul point de vue politique :

« C'est dans la capitale, écrivait-il, que se dénouent en réalité, non » seulement les luttes électorales, mais encore les conflits politiques. C'est » dans les rues de Bruxelles que devait se décider la question du Suffrage » Universel. C'est l'élection de Bruxelles qui, toujours, a décidé de l'orien- » tation de l'opinion publique. A la capitale, siège du gouvernement, du » Parlement et de la royauté est attaché cet autre privilège d'être le centre » de la vie politique. » — Et il ajoutait : « Un journal de province, mal- » gré le talent de ses rédacteurs et la supériorité de ses services, ne sera » jamais un organe national. Qu'il s'agisse de la *Flandre libérale*, parais- » sant à Gand; de *La Meuse*, publiée à Liège; du *Matin* ou de la *Métro-*

» *pole*, d'Anvers, quatre journaux superbement ordonnés et écrits, ils n'en » restent pas moins des journaux de province. »

» L'éloge que M. M..., nous adresse, dit *La Meuse*, est très flatteur pour nous; mais nous ne pouvons nous empêcher de remarquer qu'en voulant faire de Bruxelles le nombril nécessaire du pays, il verse dans un excès de centralisation déplorable.

» Nous autres, gens de province, nous pensons tout autrement que M. M... Il nous paraît qu'une activité provinciale autonome et ardente sera plus avantageuse pour le pays que le seul épanouissement hypertrophique de la capitale. Que Bruxelles nous envoie ses lumières, c'est très bien, et en échange nous lui enverrons les nôtres.

» Il est détestable que toutes les régions d'un pays se modèlent sur la capitale et aillent chercher leurs inspirations dans un centre en général cosmopolite et partant factice, plutôt que de les puiser en elles-mêmes. A cette époque où l'idée de la décentralisation est en si grand honneur et où les groupements régionaux manifestent un réveil très caractéristique, le moment est plutôt mal choisi pour affirmer sans plus d'ambages l'infériorité de la province.

» Et puis, en ce qui concerne la presse, grâce au télégraphe et au téléphone, les journaux provinciaux sont informés en même temps que ceux de Bruxelles. Bien mieux — et nos lecteurs auront pu s'en rendre compte — avec notre mode de publication et nos deux journaux par jour, nous publions les dernières nouvelles du pays et de l'étranger avant la plupart des journaux de la capitale.

» Les Bruxellois doivent se mettre en tête qu'on a parfaitement idée de ça en province. »

CHARLEROI. — Le 22, on a inauguré au cimetière de la ville un superbe monument élevé par la colonie française à la mémoire des Français morts à Charleroi en 1870, à la suite du désastre de Sedan. Ce monument représente la Belgique ouvrant ses bras à un soldat défaillant. « En édifant ce monument, disait naguère la *Gazette de Charleroi*, M. Valère Mabilie et la colonie française ont obéi à une pensée pieuse qui les honore. Mais à nos yeux il aura encore un autre caractère. Comme l'a dit M. Devreux au Conseil communal, il rappellera à la génération actuelle et aux générations futures l'admirable élan de pitié et de charité qui se produisit non seulement à Charleroi, mais partout en Belgique, à la nouvelle de l'épouvantable désastre qui décima une armée tout entière et fit des milliers de victimes. » En procédant à l'inauguration, M. Valère Mabilie a parfaitement commenté dans le même sens la pensée du monument, « qui rappelle à jamais une solidarité et un dévouement dont le souvenir ému étreint tous les cœurs français ».

L'histoire de ce monument a des côtés officiels plutôt déplaisants. Il devait être élevé sur une place publique, mais le Ministre de France a trouvé, paraît-il, que la multiplicité des monuments publics de l'espèce avait quelque chose de fâcheux pour l'amour-propre français! Nous doutons